

Stratégie autisme : résumé des orientations du gouvernement

Par Phan Tom, auteure du site « [Comprendre l'autisme](#) »

Le 6 avril 2018, en parallèle du salon international de l'autisme, le premier ministre et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées présentaient la [stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme](#) au sein des troubles du neuro-développement, autrement dit le fameux quatrième plan autisme.

La stratégie autisme rappelle quelques chiffres sur l'autisme :

- 700 000 personnes autistes en France dont 100 000 enfants (institut Pasteur)
- 1/3 des enfants autistes sont scolarisés 2 jours ou moins en maternelle (MEN-Depp)
- Trois fois plus d'hospitalisations longues (de plus de 292 jours) en psychiatrie pour les personnes autistes que pour la population générale (ATIH 2015)
- 446 jours de délais en moyenne pour obtenir un diagnostic en CRA
- 0.5 % des personnes autistes travaillent en milieu ordinaire
- 3000 Euros de dépenses restent à la charge des familles en moyenne annuelle (Cour des comptes, rapport d'évaluation sur la politique de l'autisme, 2018)
- 11.6 % des personnes autistes ont accès à un logement personnel

Cinq engagements ont été pris par le gouvernement :

- Renforcer la recherche et la formation
- Mettre en place les interventions précoces prescrites dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- Garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes
- Favoriser l'inclusion des adultes
- Soutenir les familles

Budget

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une enveloppe nouvelle de 344 millions d'Euros viendra s'ajouter au 53 millions de crédits issus du troisième plan autisme pour atteindre près de 400 millions d'Euros.

À lire

La [présentation](#) de la stratégie
La [stratégie en détail](#)

1. Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence

L'enjeu est de mieux comprendre les causes de l'autisme pour développer des réponses adaptées.

Quatre mesures du quatrième plan autisme devraient permettre d'y arriver :

- Créer un réseau de recherche d'excellence : en constituant un groupement de coopération scientifique « autisme et troubles neuro développementaux », en créant trois centres

d'excellences nationaux sur l'autisme, en renforçant le nombre de chercheur dans ce domaine.

- Constituer des bases de données fiables pour la recherche : en développant une cohorte de grande ampleur et en organisant la production de données épidémiologiques selon des protocoles valables
- Assurer une diffusion rapide des connaissances : en rénovant l'ensemble des référentiels de tous les professionnels qui travaillent auprès de personnes autistes, en diffusant les dernières avancées de la recherche dans les programmes de formation continue
- Soutenir le développement de technologies facilitant l'apprentissage et l'autonomie des personnes et en créant deux laboratoires, l'un spécialisé dans les méthodes éducatives et l'autre dans l'innovation technologique

2. Intervenir précocement auprès des enfants

L'intervention précoce est perçue comme la clé d'un parcours de vie plus autonome en évitant les sur-handicaps.

Quatre mesures du quatrième plan autisme sont mises en place pour y répondre :

- Repérer les écarts de développement des très jeunes enfants : en formant massivement tous les professionnels de la petite enfance au repérage précoce
- Confirmer rapidement les premiers signaux d'alerte : en donnant des outils aux médecins de première ligne comme les généralistes ou les pédiatres, notamment avec le nouveau carnet de santé
- Intervenir immédiatement et réduire les délais de diagnostic par la mise en place d'une plateforme d'intervention et de coordination sur chaque territoire
- Réduire fortement le reste à charge des familles : par l'intermédiaire du « forfait intervention précoce » dès 2019 qui permettra de financer le recours aux professionnels non conventionnés par l'assurance maladie.

3. Rattraper le retard en matière de scolarisation et garantir la scolarisation des enfants autistes dans une école inclusive

Quatre mesures sont mises en place dans le quatrième plan autisme pour y répondre :

- Scolariser en maternelle tous les enfants autistes : en faisant intervenir des équipes médico-sociales en soutien aux équipes pédagogiques et en multipliant par trois le nombre d'Unités d'Enseignement Maternelle Autisme.
- Garantir un parcours scolaire fluide et adapté du primaire au lycée : en accélérant le plan de conversion des AVS en AESH, en augmentant le nombre d'élèves en classe ULIS et en créant un partenariat plus fort entre le secteur médico-social et l'école.
- Former et accompagner les enseignants : en mettant en place des actions de sensibilisation à l'autisme pour les enseignants et en mettant en place un enseignant par département qui serait une personne ressource spécialisée dans l'accompagnement d'élèves autistes.
- Garantir l'accès à l'enseignement supérieur en adaptant « parcoursup » pour construire un parcours scolaire adapté et améliorer les accompagnements au sein de l'université

4. Soutenir la citoyenneté des adultes

Faute de diagnostic et ce quelque soit le niveau de fonctionnement, les adultes sont invisibles dans la cité. De ce fait ils ne bénéficient pas des aides dont ils ont besoin pour accéder à l'emploi, au logement à la culture, aux loisirs.

Quatre mesures sont mises en place dans le quatrième plan autisme pour y répondre :

- Mettre fin aux hospitalisations inadéquates : en repérant et en diagnostiquant mieux les adultes autistes en particulier les femmes qui présentent une symptomatologie spécifique encore peu connue
- Proposer un logement adapté, par la création d'un « forfait d'habitat inclusif » et en développant les places en SAMSAH
- Insérer les personnes autistes professionnellement : en doublant les crédits d'emplois accompagnés et en développant le dispositif « Esat hors les murs »
- Soutenir le pouvoir d'agir des personnes autistes en développant la pair-aidance et en mettant en place un Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) dans chaque département

5. Soutenir les familles et reconnaître leur expertise

Il s'agit de faciliter l'accès à l'information sur l'autisme et rompre l'isolement des parents.

Quatre mesures sont mises en place dans le quatrième plan autisme pour y répondre :

- Développer des solutions de répit pour les familles en créant une plateforme par département.
- Permettre aux familles d'accéder aux formations sur l'autisme.
- Mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien : en accompagnant les familles après l'annonce du diagnostic et en mettant en place la guidance parentale y compris dans les établissements médico-sociaux.
- Reconnaître l'expertise des familles dans les établissements médico-sociaux et par l'ensemble des professionnels concernés par l'autisme.